



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 AVRIL 2019

Convocation en séance ordinaire le 29/03/2019.

Etait présent :

Mr Eric MICHARD, Maire, Mme Florence DUPUY, 1^{er} Adjoint, Mr Yves PLACE, 2^{ème} Adjoint, Mr Pierre GARBIL, 3^{ème} Adjoint, Mr Philippe BLANC, 4^{ème} Adjoint ;

Conseillers Municipaux : Mr Bertrand MAILLARD, Mr Damien PEYRON, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mr Stéphane DIDIER, Mr Didier PINAY, Mr Cédric CHAZELLE, Mr Jean-Paul GAY, Mme Patricia GEOFFROY.

Absent : Mme Catherine BRICAUD

Le Compte rendu de la séance précédente, est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération N° 2019-04-01

Subvention MJC MONTBRISON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la demande de subvention de la MJC de MONTBRISON.

A ce jour, des enfants de la commune de Pralong fréquente la MJC de CHAMPDIEU, mais aussi celle de MONTBRISON.

Pour mémoire, la commune subvention la MJC de CHAMPDIEU.

A ce jour, la commune ne peut pas prévoir d'activité telle que déclinée et proposée pour les vacances scolaires.

Aussi il est proposé de subvention à hauteur de 9 € la journée par enfant.

Oui et délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil :

- Approuve la subvention à hauteur de 9 € par enfant et par journée.

2. Délibération N° 2019-04-02

Campagne de Stérilisation des chats errants

La commune de Pralong est confrontée depuis quelques temps à la multiplication des chats errants. Les riverains des quartiers infestés se plaignent régulièrement des nuisances engendrées par ces colonies félines et ce problème nuit à la qualité de vie des usagers.

La réglementation dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune.

Cependant, le Maire, tout en étant en charge de remédier à cette nuisance, ne peut intervenir que dans un cadre bien défini. Les chats errants, pour limiter les désagréments, peuvent être capturés, stérilisés et remis dans leur milieu naturel.

Afin de limiter la prolifération, « l'Association Gentianes et Cookies » a décidé de mettre en œuvre des campagnes de capture, d'identification et de stérilisation des chats errants en partenariat avec la commune. Le frais d'identification et de stérilisation seront pris en charge par la commune de Pralong. Le vétérinaire facturera directement à la collectivité. Monsieur le Maire souhaite réaliser une première campagne de trappage d'Avril à Juin 2019.

Le Maire demande l'autorisation de signer une convention avec La Fondation 30 millions d'amis afin qu'il apporte un soutien financier aux communes qui s'engagent dans les démarches de régularisation des colonies de chats errants.

VU la loi n° 99-5 du 6 janvier 2015,

VU l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques relevant du IV de l'article L214- 6 du code rural et de la pêche maritime,

VU l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT que la capture, l'identification et la stérilisation de ces chats sont nécessaires pour limiter la prolifération, et qu'il convient après ces opérations de les relâcher dans leur milieu naturel,

CONSIDERANT que la Fondation 30 millions d'amis apporte un soutien financier aux communes qui s'engagent dans des démarches de régulation des colonies de chats errants,

CONSIDERANT que la prolifération des chats errants sur la commune Pralong pose des problèmes de salubrité publique,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide,

- D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec la Fondation 30 millions d'amis et à prendre en charge l'identification et la stérilisation.
- Les crédits sont prévus au budget 2019 compte 6228.

3. Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle la date des Elections Européennes : le Dimanche 26 Mai 2019.

Le Bureau de vote est ouvert de 08h à 18h. Dépouillement à 20h.

4. Délibération N° 2019-04-03

Logiciel MAIRIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à divers problèmes (difficulté à joindre l'assistance, logiciel comptable insuffisant, tarif etc...) la commune de Pralong, ainsi que d'autre commune se sont dirigés vers deux autres prestataires.

Il s'avère que le produit du prestataire JVS Mairistem, après plusieurs présentations, satisfait la commune.

Aussi, les membres du conseil sont sollicités afin d'approuver l'adhésion à ce nouveau produit :

A l'unanimité, les membres du conseil :

- Approuve l'adhésion à JVS MAIRISTEM
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents référents à cette affaire.

5. Délibération N° 2019-04-04

Approbation Consultation architecte – Transformation Ancienne Salle des Fêtes en logements.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée, que par délibération N° 2018-12-03 en date du 06 décembre 2018, le Conseil l'a autorisé à lancer une lettre de consultation pour la Maitrise d'œuvre concernant la réaménagement de l'ancienne Salle des Fêtes en Logements.

Cette consultation a été lancée via le guichet des marchés publics le 14 Janvier 2019 avec une échéance au 08 mars 2019.

A ce jour une seule réponse a été faite par B2F Architecture.

B2F Architecture propose des taux d'honoraires à 10 %

Entendu l'exposé de Monsieur Eric MICHARD, Maire de Pralong, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la proposition de B2F Architecture au taux de 10 %
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y référents.

6. Décision Modificative Comptable N° 1 – Exercice 2019

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un dépassement budgétaire concernant le règlement de la facture de l'entreprise VERDIER POYET à l'Opération 186 – Equipement cimetièrre, il est souhaitable d'approuver la décision modificative Comptable comme suit :

21316/186 : Equipement Cimetière : + 2 000 €

21318-196 : SAR : - 2 000 €

Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la Décision Modificative Comptable N° 1 telle ci-dessus.

Prochain Conseil le 02/05/2019

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance.

REPERTOIRE CHRONOLIQUE

Date	Folio	Objet	Résumé
07/03/2019	2019-03-01	<u>Approbation COMPTE DE GESTION Exercice 2018</u>	Ouï et délibéré, le Conseil Municipal ; à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le Compte de Gestion concernant l'exercice 2018 du Budget Général
07/03/2019	2019-03-02	<u>Approbation du Compte Administratif Exercice 2018</u>	Ouï et délibéré, le Conseil Municipal ; à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve le Compte Administratif concernant l'exercice 2018 du Budget Général
07/03/2019	2019-03-03	<u>Affectation des résultats :</u>	Ouï et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal : <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'affectation des résultats au Budget Primitif 2019 comme indiqué ci-dessus.
07/03/2019	2019-03-04	<u>Vote des Taux d'imposition des taxes directes locales.</u>	Ouï et délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour, 0 abstention, décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 : <ul style="list-style-type: none"> - Taxe d'Habitation : 7.30 % - Taxe foncière (bâti) : 11.50 % - Taxe foncière (Non bâti) : 33.00 %

**Ont signé au registre tous les membres présents
A Pralong le 04/04/2019**

Eric MICHARD	194 Route du PIC	
Florence DUPUY	117 Chemin des Farges	
Yves PLACE	270 Route du PIC	
Pierre GARBIL	472 Route des Deux Villages	
Philippe BLANC	635 Route de Grandchamps	
Catherine BRICAUD	5 Chemin des Ecoliers	
Cédric CHAZELLE	293 Chemin des Ecoliers	
Stéphane DIDIER	313 Route du PIC	
Jean-Paul GAY	133 Route de Menacey	
Patricia GEOFFROY	146 Route de Lard	
Bertrand MAILLARD	41 Impasse des Varennes	
Jean Paul NIELACNY	1197 Route de Menacey	
Damien PEYRON	463 Route du Pic	
Didier PINAY	409 Route de Lard	
Séverine VERDIER	270 Route de Menacey	